

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2018**

PRÉSENTS: M.M BELUCHE Maire, CAMELOT, GUILLEMIN, HERMANN, STEGRE, TISSOT, Mmes GUEVELOU, ROUSSY, THIMONIER.

ABSENTS EXCUSÉS: Mmes BITSCHENE, PIGUENET, M. LOUIS.
Mme HERNANDEZ a donné procuration à Mme GUEVELOU,
M. BOURDAIS a donné procuration à M.TISSOT.

MODIFICATION STATUTAIRE DE LA CAGB

Le 29 juin dernier, le Conseil de Communauté du Grand Besançon s'est prononcé favorablement sur la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon relative au transfert de plusieurs compétences à compter du 1^{er} janvier 2019, en vue de la transformation de la CAGB en communauté urbaine.

Conformément à l'article L.5211-17 du CGCT, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur la modification de l'article 6 des statuts de la CAGB.

NOUVELLE CONVENTION DU DISPOSITIF D'AIDE AUX COMMUNES

Le dispositif d'aide aux communes a été modifié pour prendre en compte le développement des services communs.

L'aide aux communes s'étend à 4 nouveaux services, qui viennent augmenter le pack de services.

Une nouvelle convention est signée apportant les modifications sur le fonctionnement général et l'actualisation des services.

MODIFICATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

A la suite de l'extension du périmètre communautaire réalisée le 1^{er} janvier 2017 et conformément aux dispositions de l'article L302-4-2 du code de la construction et de l'habitat relatif à l'élargissement ou à la fusion des EPCI, le PLH du Grand Besançon doit être modifié ou révisé avant 2018. Le Grand Besançon a donc prescrit en date du 24 mai 2018 l'engagement d'une procédure de modification du PLH.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur la modification du Plan Local de l'Habitat.

SUBVENTION ASSOCIATION HLM

A l'occasion de la création et du démarrage de l'association HLM, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 200€.

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL)

Le conseil municipal s'est prononcé favorablement, à la majorité (2 abstentions) sur la participation au FSL.

Le niveau de participation est de 0.61€ par habitant.

FONDS D'AIDE AUX ACCÉDANTS A LA PROPRIÉTÉ EN DIFFICULTÉ

Le conseil municipal accepte, à la majorité (2 abstentions) de verser une participation au FAAD.

Le niveau de participation est de 0.30€ par habitant.

CONVENTION DE PASSAGE SUR ROUTE FORESTIÈRE

Le conseil municipal a donné son accord pour le transport des produits de coupes de THISE sur la route forestière créée en 2017 et financée par les communes de NOVILLARS et ROCHE LEZ BEAUPRÉ moyennant une indemnité.

Le montant de l'indemnité s'élève à 0.50€ HT par m3 de bois commercialisé.

PRIX DU TERRAIN LES FOUGERES /ARAGON

Suite à la création en 2016 du lotissement les Fougères/ Aragon, deux parcelles ne sont pas encore vendues. Afin de liquider ses terrains, le prix du mètre carré s'élève à 82€ HT.

ADHÉSION AU CONTRAT DE GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE

Le centre de gestion, après une mise en concurrence, propose à la collectivité d'adhérer au contrat d'assurance proposé pour le personnel relevant du régime général et pour le personnel relevant du régime spécial des fonctionnaires.

Le candidat retenu est SOFAXIS.

Le conseil municipal, a décidé, à l'unanimité d'adhérer au contrat d'assurance groupe proposé par le centre de gestion.

INDEMNITÉ DE CONSEIL

Le conseil municipal a décidé :

-d'accorder l'indemnité de conseil 2018 pour 240 jours au comptable du trésor de Marchaux pour les prestations de conseils et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

-d'accorder l'indemnité de conseil au comptable du trésor de Marchaux qui assure l'intérim du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018.

NOMINATION AU GRADE D'ANIMATEUR

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil Municipal a validé la nomination au grade d'animateur un agent lauréat du concours.